

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 JUIN 2026

L'an **deux mille vingt-six, le 5 juin à 18h30** le conseil municipal de la commune de Vesc s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sur la convocation et la présidence de Monsieur Alain JEUNE, Maire.

Présents : Mesdames BLANC Ophélie, MINAZZI Françoise, TARDIEU Melina, Messieurs ALAIZE Clément, GARAGNON Quentin, JEUNE Alain, TARDIEU Edmond, TARDIEU Quentin.

Absents excusés : Mesdames CLARY Marie qui a donné procuration à TARDIEU Edmond, GOUGNE Céline qui a donné procuration à MINAZZI Françoise. Monsieur BONIFACE Luc qui a donné procuration à TARDIEU Quentin.

Secrétaire de séance : Monsieur TARDIEU Edmond.

1. Procès-verbal du 10 mars 2026, 20 mars 2026 et 7 avril 2026.

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance des procès-verbaux des séances du 10 et 20 mars 2026 et du 7 avril 2026 l'approuvent à l'unanimité des membres présents.

2. Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal pour constituer le collège électoral des élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu les articles L.283 à L.293 et R.130-1 à R.148 du Code électoral ;

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°26-2026-05-26-00002 du 26 mai 2026 relatif au mode de scrutin, au nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à élire par les conseils municipaux ainsi qu'au mode de scrutin applicable dans le cadre de la constitution du collège électoral de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

Le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune de Vesc sera le suivant :

- 1 délégué à élire
- 3 suppléants à élire

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Monsieur TARDIEU Edmond.

Composition du bureau électoral :

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Monsieur Alain JEUNE, Madame Françoise MINAZZI, Monsieur Clément ALAIZE et Madame Mélina TARDIEU.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Élection des délégués et des suppléants :

Sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au Code électoral, **il est procédé au vote.**

Résultats du scrutin

Après rappel de l'objet de la séance, après enregistrement du / de(s) candidature(s),

- Délégué 1 : Edmond TARDIEU, nombre de voix : 11*
- Suppléant 1 : Quentin GARAGNON, nombre de voix : 11*
- Suppléant 2 : Ophélie BLANC, nombre de voix : 11*
- Suppléant 2 : Clément ALAIZE, nombre de voix : 11*

3. Organisation de l'entretien de la commune.

En prévision du départ de l'agent communal, démissionnaire au 31 mai 2026, le premier adjoint a procédé à une consultation d'entreprises en mesure d'assurer les différentes tâches d'entretien sur la commune : espaces verts, STEP, cimetière, bâtiments communaux, ...

À l'analyse, il est apparu judicieux de faire appel à 2 entreprises : une assurant des tâches périodiques et programmées (entretien des espaces verts, ...), l'autre intervenant à la demande en cas d'incident (fuite sur le réseau d'eau, ...) ou de besoin particulier (changement de chauffe-eau par exemple ...).

Après examen et comparaison des différentes offres reçues, le Conseil municipal décide de confier à l'entreprise C L'ARBRE les travaux d'entretien périodiques tels que définis dans son devis D2604439 pour une période d'un an et pour un coût de 7128 € TTC.

Pour les travaux à la demande, Le Conseil municipal décide de retenir pour une période d'un an l'entreprise Fabien Munos, conformément à son offre de prestation de service définie dans le devis DEV-2026-0006.

4. Composition de la commission d'appel d'offre.

Dans la perspective de la consultation d'entreprises à organiser pour le projet d'Aménagement de la Traversée du Village par la D330, la commune doit mettre en place une Commission d'Appel d'Offres (CAO) pour décider du choix des entreprises retenues dans le cadre de la passation d'un marché public.

Pour les communes de moins de 3500 habitants, la CAO est composée du Maire et de 3 conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide que la CAO sera composée du Maire et de Messieurs Clément Alaize, Luc Boniface et Quentin Garagnon, Ophélie Blanc étant suppléante.

5. Désignation des délégués à la commission PLUIH.

Une Commission composée de 2 élus de chacune des 21 communes de la CCDB est mise en place pour participer à la gouvernance du futur PLUIH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat) : choix des orientations, suivi de leur mise en œuvre, ...

Le Conseil Municipal décide de désigner Messieurs Edmond Tardieu et Luc Boniface pour représenter la commune de Vesc au sein de cette commission.

6. Nomination des représentant à la CCID, à la CIID et à la CLECT.

6.1. Renouvellement de la Commission Communale des Impôts directs.

Il est institué, pour chaque commune du département de la Drôme, une Commission Communale des impôts Directs (CCID) comprenant 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Dans un contexte de dynamisme de la ressource fiscale, la CCID joue un rôle primordial dans l'optimisation des bases fiscales des collectivités locales et la juste répartition entre les citoyens de la contribution commune.

La valeur locative cadastrale est un élément clé du calcul de la base fiscale des impôts locaux. Si les tarifs d'évaluation des propriétés bâties et non bâties sont arrêtés par le service départemental des impôts fonciers, la CCID participe en amont à leur évaluation, aux côtés de la DDFIP 26.

• Qualités requises pour les commissaires :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne.
- avoir au moins 18 ans révolus.
- jouir de leurs droits civils.
- être inscrits à l'un des rôles des impositions directes locales de la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises).
- être familiarisés avec la vie communale et la fiscalité directe locale, être relativement disponibles pour permettre une bonne exécution des travaux et effectuer un réel travail de terrain.

• Procédure de désignation :

- dans les 2 mois suivant le renouvellement du conseil municipal.
- désignation des commissaires par la Direction départementale des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, dressée par délibération du conseil municipal.

• Durée du mandat

La durée du mandat d'un commissaire est la même que celle du mandat des membres du conseil municipal (6 ans).

La commune doit constituer une liste de 24 personnes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de nommer les personnes suivantes :

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Imposit.
1	Mr	BARNIER	Hervé	14/10/1964	25 chemin de Pracoutel 26220 Vesc	TH-TF
2	Mr	WEBER	Samuel	28/03/1980	718 route de Comps 26220 Dieulefit	TF
3	Mr	GOUGNE	Mickael	09/03/1973	8 rue de la fontaine 26220 Vesc	TH-TF
4	Mme	MATHON	Sylvie	13/09/1952	1730 route de Bourdeaux 26220 Vesc	TH-TF
5	Mr	CHASTAN	Jean-Marie	09/09/1963	175 route de Dieulefit 26220 Vesc	TH-TF
6	Mr	BARNAVON	Roger	22/04/1944	25 chemin des hubacs 26220 Vesc	TH-TF
7	Mme	REY	Marine	15/02/1991	775 voie du col de l'homme 26220 Vesc	TH
8	Mme	TARDIEU	Michèle	04/04/1954	1260 voie des hameaux de l'adret 26220 Vesc	TH-TF
9	Mr	PERNOT	Daniel	29/01/1940	2272 route de Bourdeaux 26220 Vesc	TH-TF
10	Mme	PATONNIER	Danielle	15/12/1956	825 voie de Damian 26220 Vesc	TH-TF
11	Mr	BARNIER	Thierry	25/11/1962	595 route de Comps 26220 Vesc	TH-TF
12	Mr	BONIFACE	Alain	23/07/1957	480 chemin du Marais 26220 Vesc	TH-TF
13	Mme	BLANC	Brigitte	13/06/1961	85 rue Traversière 26220 Vesc	TH-TF
14	Mme	NOYER	Camille	23/01/1995	15 chemin du Père Bel 26220 VESC	TH
15	Mr	FRIGIERE	Sylvain	20/08/1965	212 chemin de Guinard 26220 Vesc	TH-TF
16	Mr	MONTEIL	Raymond	16/08/1943	14 rue de l'Apothicaire 26220 Vesc	TH-TF
17	Mr	HOFFMANN	Michel	09/06/1961	13 rue Etienne de Vesc 26220 Vesc	TH-TF
18	Mme	CHASTAN	Maryse	11/01/1945	110 chemin de Charron 26220 Vesc	TH-TF
19	Mme	ALAIZE	Corinne	25/10/1959	13 rue de la Fontaine 26220 Vesc	TH-TF
20	Mme	COLLOMB	Marlène	04/06/1953	5 rue de la Fontaine 26220 Vesc	TH-TF
21	Mr	MATHON	Gérard	05/11/1958	990 voie de Damian 26220 Vesc	TH
22	Mme	BARNAUD	Elisabeth	18/11/1962	630 chemin de la Combe Marais 26220 Vesc	TH-TF
23	Mr	MEGE	Georges	31/03/1946	215 chemin de Serre Bonnot 26220 Vesc	TH-TF
24	Mme	GAILLARD	Françoise	24/12/1957	70 ruelle de Paulhiet 26220 Vesc	TH-TF

6.2. Nomination des représentant à la CIID et à la CLECT.

Le Conseil municipal doit également être représenté par un membre dans deux commissions intercommunales, la CIID (Commission intercommunale des impôts directs) et la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées). Madame Ophélie Blanc propose sa candidature qui est validée à l'unanimité par le Conseil municipal.

7. Mise en place de la commission bien vivre à Vesc.

Lors de la préparation des municipales, les candidats à l'élection avaient fait part de leur projet de créer une commission extra-municipale pour associer les habitants de Vesc désireux de participer à l'animation de la vie communale.

Le Conseil municipal décide de mettre en œuvre ce projet.

Une réunion publique sera organisée le 24 juin à 19h à la Salle des Fêtes afin d'échanger sur les projets qui pourraient être portés par cette commission : embellissement du village, mise en place d'actions culturelles, ...

Cette réunion sera animée par Céline Gougne et Françoise Minazzi-Gomes.

8. Désignation des représentants de la commune aux commissions de la CCDB.

Suite à l'installation récente du nouveau Conseil Communautaire, la CCDB met en place des Commissions thématiques chargées d'élaborer des propositions pour les politiques de l'intercommunalité : Budget, Économie, Urbanisme, Agriculture, Enfance-Jeunesse, Culture-Patrimoine, Solidarité, Gestion des Déchets, Équipements intercommunaux, Service mutualisés.

Le Maire précise le rôle et le mode de fonctionnement de ces commissions.

Les élus municipaux intéressés de participer aux travaux de la CCDB sont invités à s'inscrire dans ces commissions.

Les candidatures suivantes seront soumises à la CCDB :

- Commission Urbanisme : Edmond Tardieu
- Commission Enfance Jeunesse : Françoise Minazzi
- Commission Culture et Patrimoine : Céline Gougne et Françoise Minazzi

9. Modification des tarifs du périscolaire.

Après débat, le Conseil municipal décide de ne pas modifier le tarif périscolaire en vigueur pour l'année scolaire 2026-2027.

10. Travaux sur les villas 1 et 4.

Dans l'attente de devis, ce point est reporté à un Conseil municipal ultérieur.

11. Participation à la « semaine bleue ».

Françoise Minazzi présente l'opération "Semaine Bleue", opération nationale, relayée par le département, d'animation autour de la prévention de la perte d'autonomie chez les personnes âgées. Les communes et associations sont invitées à s'associer à cette opération qui aura lieu du 5 au 12 octobre.

Françoise Minazzi prend contact avec les organisateurs pour voir quel type de contribution pourrait être apportée par la commune.

La séance est levée à 21h00.